

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2027 - 2032



Fium'OrbuCastellu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CUMUNITÀ DI CUMUNE



EOOODD
ingénieurs conseils

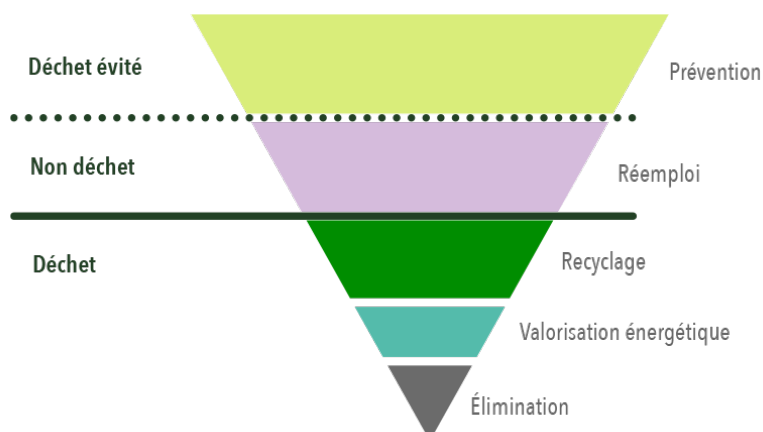
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	7
2.	Diagnostic du territoire	8
2.1	La collectivité	8
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	13
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	13
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	15
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	18
3.1	Stratégie et objectifs	18
3.2	Axes et actions stratégiques.....	19
3.3	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	21
3.4	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	22
3.5	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la **Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu (CCFC)** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**, dont le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis 2015.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu sera déployé en 2027 pour 6 ans.

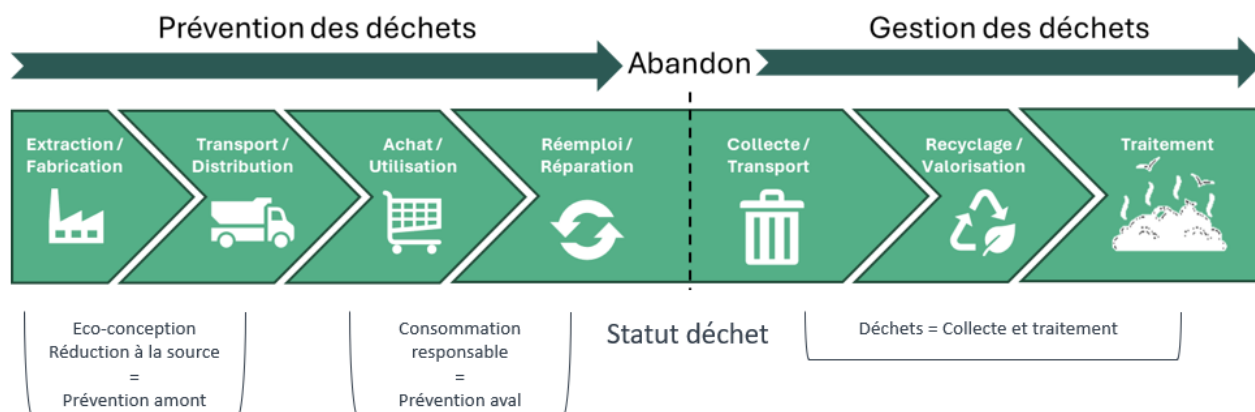
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



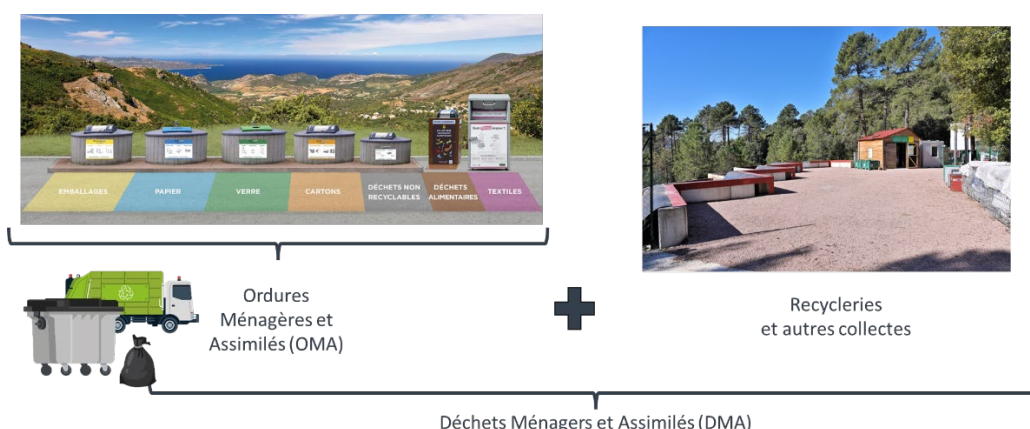
La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

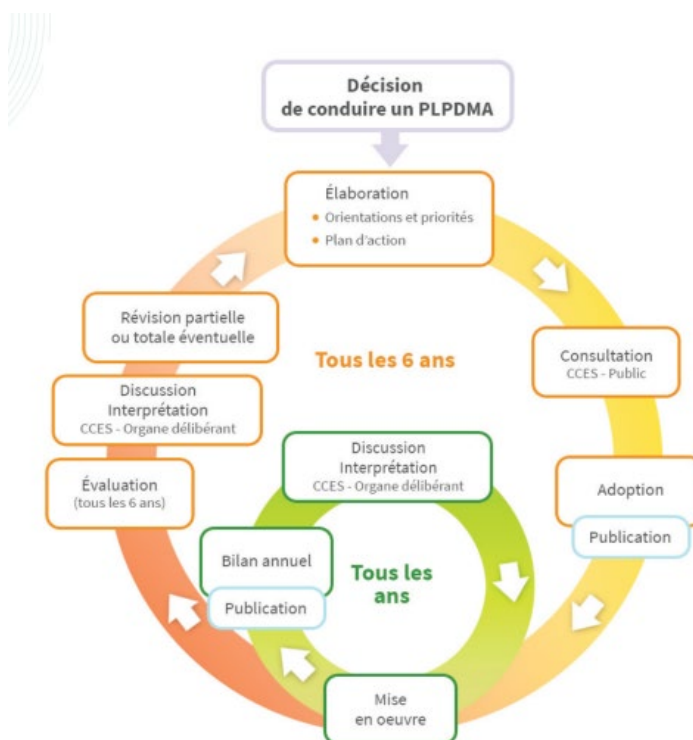
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.

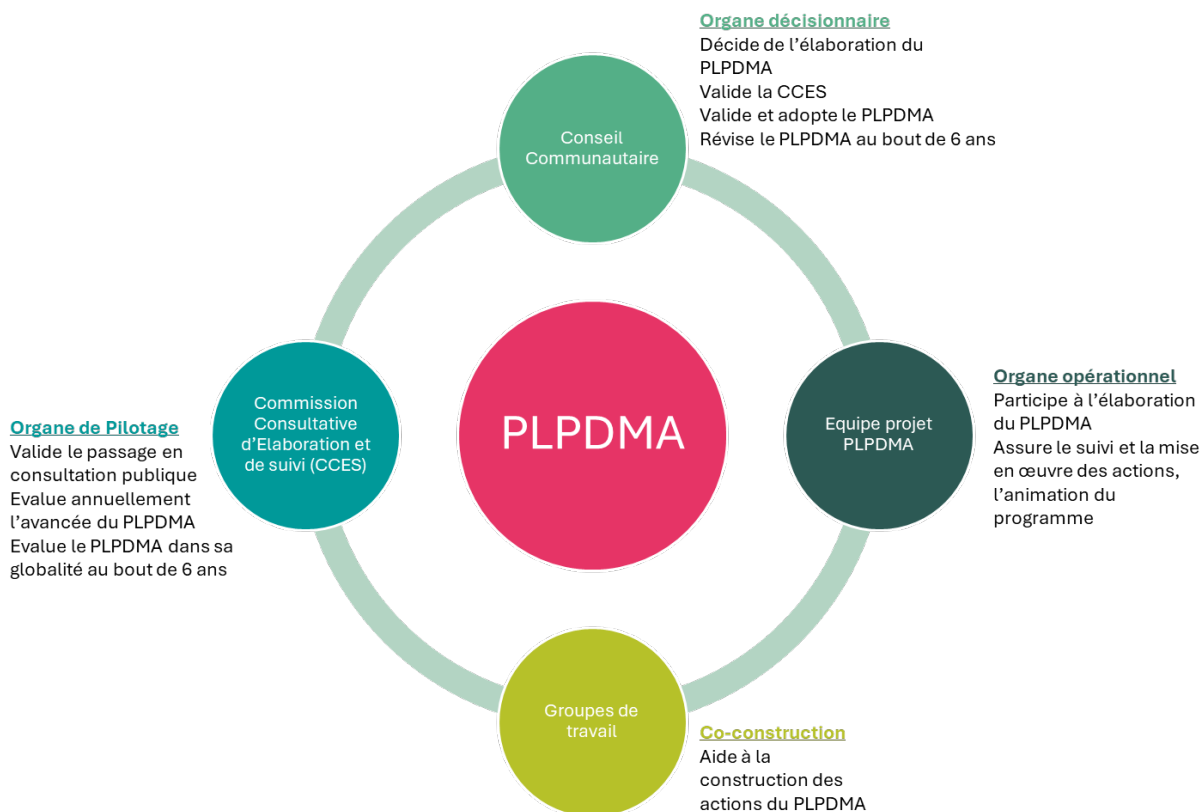
L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu a choisi en 2026 d'élaborer son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



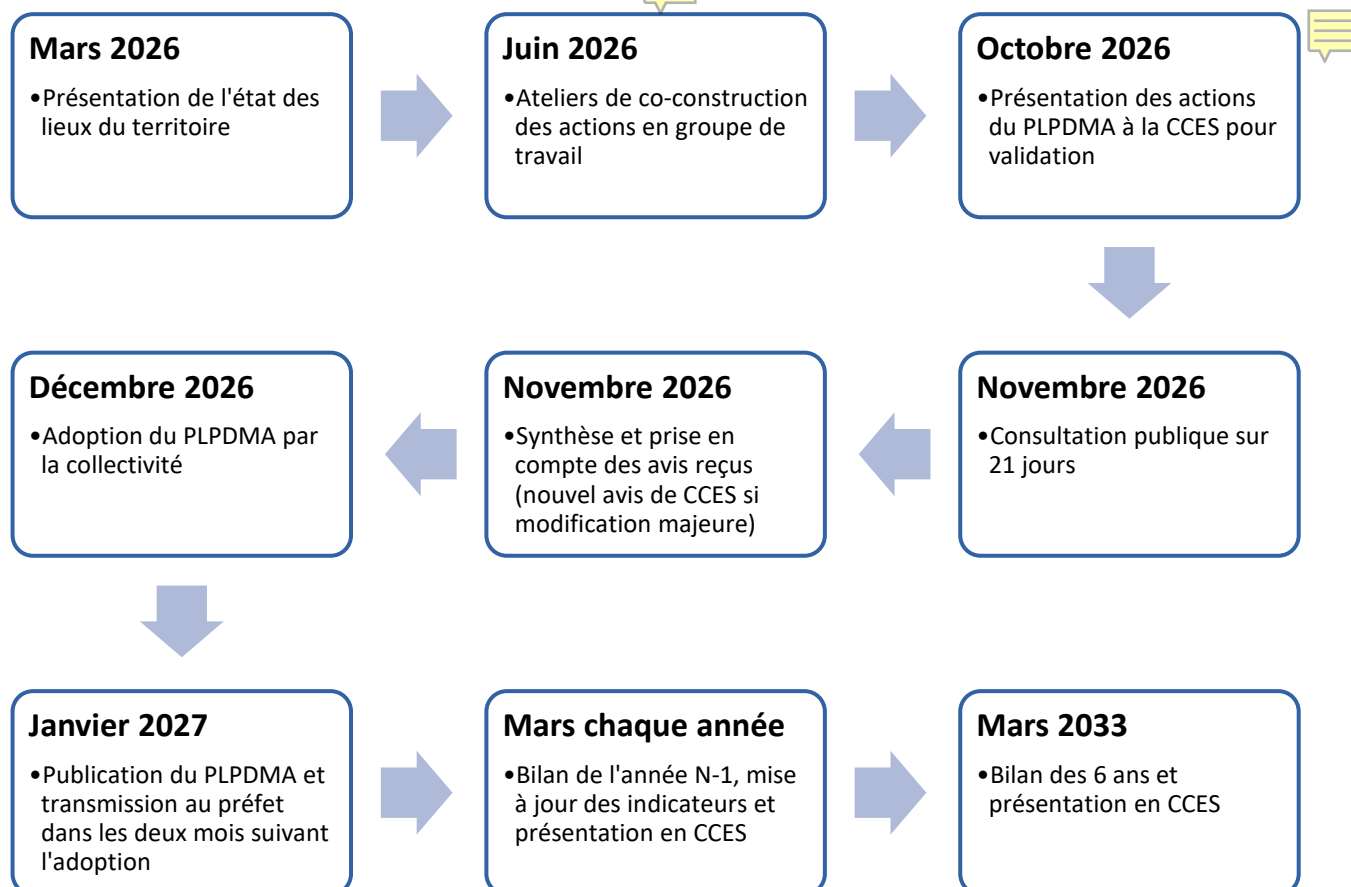
- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Cinq groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA entre le 29/06/2026 au 01/07/2026 afin de co-construction les futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération du 30/06/2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collègues suivants :

○ 



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de communes Fium'Orbu (CCFC), a été créée en 1992 avec quatre communes initiales. Entre 2008 et 2017, neuf autres communes ont rejoint cette entité, donnant naissance à la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu.

Actuellement, la CCFC regroupe 13 communes et s'étend sur 635,8 km²: Chisà, Ghisonaccia, Ghisoni, Isulacciu di Fium'Orbu, Lugu di Nazza, Pietrosu, Poghju di Nazza, Prunelli di Fium'Orbu, San Gavinu di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro, Ventiseri et Vezzani.

La CCFC est classée en typologie d'habitat « **Rural dispersé** » selon SINOE.

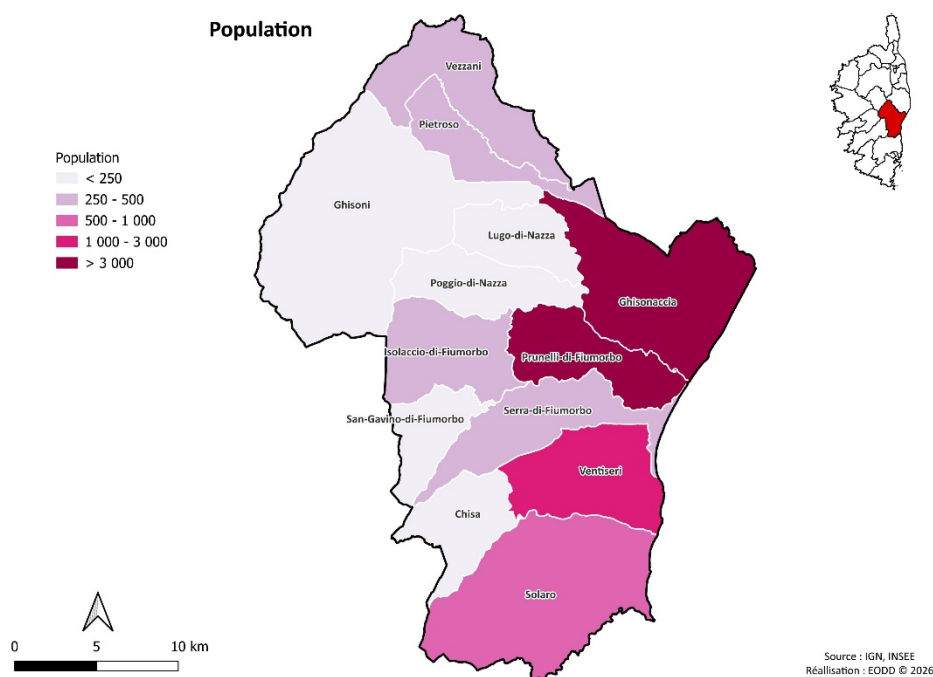


Illustration 1 : Répartition de la population de la CCFC - Source : EODD

Les compétences obligatoires exercées par la CCFC :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire Intérêt communautaire :
 - Elaboration d'un schéma directeur communautaire des déplacements en mode doux (pédestre, cycliste...) ;
- Actions de développement économique, promotion du tourisme. Intérêt communautaire :
 - Etablissement et mise en œuvre d'un programme général d'accompagnement des commerces s'étendant au moins sur 3 communes. (FISAC – EURSTACA)
 - Etudes dans le but de soutenir l'implantation des commerces multiservices et pallier la carence de l'initiative privée ;
 - Etude préalable et réalisation d'un programme d'actions visant à créer une activité économique basée sur le secteur agricole et forestier impliquant au moins trois communes du territoire.)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Les compétences supplémentaires exercées par la CCFC :

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Intérêt communautaire :
 - Etude portant sur un programme de conversion des éclairages publics au LED : Établissement d'un programme de travaux intercommunal, lancement d'un Appel d'Offres en commun. Les communes restent compétentes pour la réalisation des travaux. (Terminé) ;
 - Réalisation des actions de prévention (bornes incendie et bassins DFCI) et de lutte contre l'incendie.
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Intérêt communautaire :
 - -OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
 - aide à l'équipement des foyers en chauffage à bois (Terminé) ;
 - Performance énergétique et confort de l'habitat : Soutien, information, aide au montage des dossiers des particuliers, type « point info énergie » ;
 - Construction de logements sociaux supérieurs à 30 logements avec participation de plus de trois communes au projet.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - Intérêt communautaire :
 - Création, entretien et fonctionnement d'une école de musique, des arts et de la culture/médiathèque sur la commune de Prunelli di Fiumorbu ;
 - Création, gestion et valorisation de certains sentiers de randonnée.
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Intérêt communautaire :
 - mise en place d'un réseau de transport de personnes visant à faciliter l'accès de la population aux structures culturelles communautaires et à leur programme d'activités ;
 - mise en place et gestion d'une ressourcerie à caractère social : Récupération, remise en état et vente à bas prix de mobilier et électroménager.
- Etat des lieux et chiffrage d'un programme d'action concernant l'assainissement sur le territoire communautaire ;
- Étude en vue de la réalisation d'une STEP de plus de 7000 équivalents habitants regroupant au moins deux communes sur le territoire ;
- Organisation de la mobilité (hors transports scolaires).

Services communs :

- Instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes ;
- Enlèvement des véhicules hors d'usage.

Mutualisation :

- Service de conseil juridique aux communes membres ;
- Mise à disposition par conventionnement d'un pool de véhicules techniques et engins aux communes membres

Le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels depuis 2024.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **13 227 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 3,8 % de la population de la Corse (347 597 habitants).

Les communes de Ghisonaccia, Prunelli-Di-Fiumorbo et Ventiseri regroupent à elles presque 80 % de la population totale du territoire : 32,1 % pour Ghisonaccia, 28.3 % pour Prunelli-di-Fiumorbo et 19.3% pour Ventiseri.

Depuis 2020 la population augmente à l'échelle du territoire avec **une évolution de 2% entre 2020 et 2024**.

La densité de population est de **20,9 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une faible disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données nationales, est la suivante :

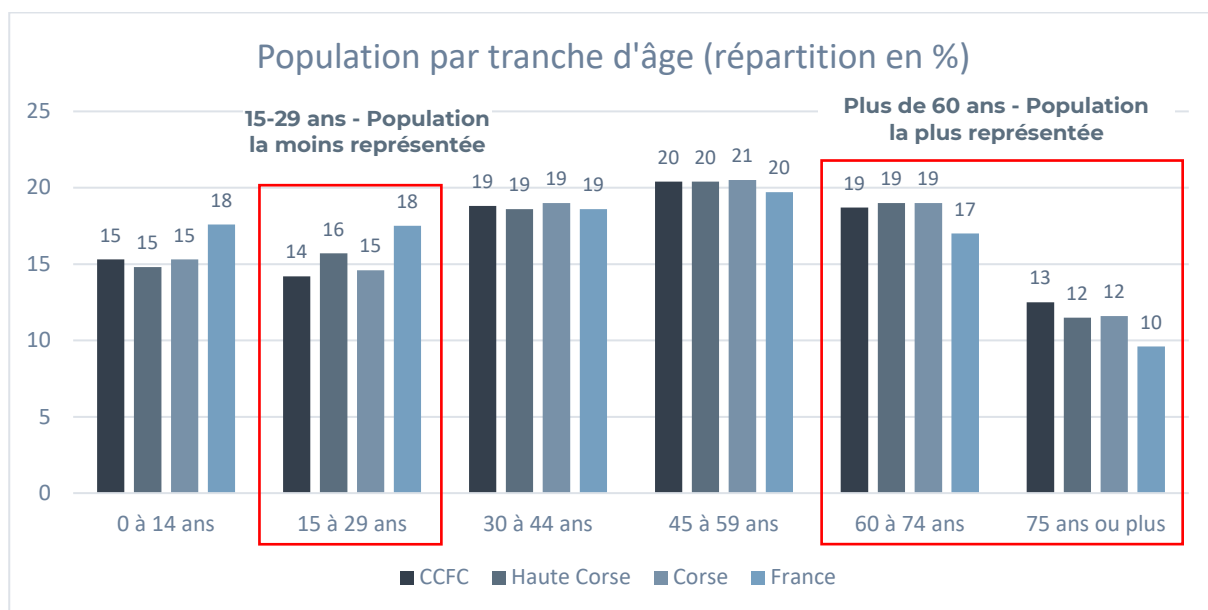


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons sur la CCFC -Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 51 %** de cette population.

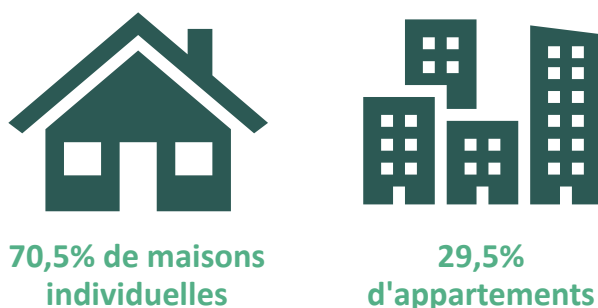
La Communauté de communes de Fium'Orbu Castellu affiche une moyenne de personnes par ménage quasi similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **2,17 personne/foyer**.

Si 61% des ménages sont des familles, dont **37% avec des enfants**, 35 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**72% de la population**) ayant un emploi (61% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 7 599 maisons et 2 697 appartements en 2021.



Sur le territoire, l'INSEE recense 6 005 résidences principales (56%) et 4 354 résidences secondaires (40%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 4 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est élevé pour environ toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 1 514 établissements actifs en 2024.

Secteur d'activité	Nombre	%
Ensemble	1 514	100
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	371	24,5
Construction	301	19,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	271	17,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	183	12,1
Autres activités de services	156	10,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	97	6,4
Activités immobilières	70	4,6
Activités financières et d'assurance	48	3,2

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **313 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu.

Le territoire de la CCFC a une **vocation touristique**. La capacité d'accueil **la plus importante se trouve sur Ghisonaccia**, qui dispose de 19 établissements d'hébergement touristique puis sur Solaro avec 3 établissements d'hébergement touristique.

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	13 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	
Enseignement	Ecoles maternelles et élémentaires (8), collège (1), lycée (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINES

	des publics, notamment CCAS		
Santé et accueil des personnes âgées	1 EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissue administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en point de regroupement	Enfouissement ISDND Prunelli di Fiumorbu
Emballages 	Collecte en point de regroupement	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement Collecte en porte-à-porte pour les professionnels	Valorisation matière OI Manufacturing

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Cartons 	Collecte en point d'apport volontaire Collecte en porte-à-porte pour les professionnels	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 3 179 composteurs individuels Collecte : En cours de réflexion	
Encombrants 	Vrac Installation ponctuelle de bennes monstres dans les villages et 2 bennes fixes en déchèterie ¹	Valorisation matière et enfouissement
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement Multisite de traitement

¹ En 2026, la collecte des montres a évolué vers un service en porte à porte uniquement pour les villages de montagne.

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Déchets								-
Emballages	44	333	366	472	468	398	449	921%
Papier	86	145	123	85	39	55	44	-49%
Verre	210	474	428	479	464	486	460	119%
Biodéchets compostés par l'habitant		248	281	287	304	315	317	-
OM	4084	4 261	4 152	4 312	4 412	4 408	4 391	8%
Tout Venant	405	745	597	649	555	534	390	-4%
Textiles		38	32	40	35	37	42	-
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques							1	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							3	-
Bois	129	239	147	144	141	155	111	-14%
Bouteilles de gaz							0	-
Carton CS	41	141	156	184	191	185	127	210%
Carton Rec		62	28	34	27	24	95	-
DDS		4	4	5	6	9	11	-
DEEE	166	256	223	240	222	212	223	34%
Huiles Minérales			0	1	1	1	6	-
Huiles Végétales				0	0	0		-
Lampes					0			-
Métaux	409	416	332	358	300	306	286	-30%
Meuble		416	398	477	496	434	293	-
Meuble - Bois						53	281	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							3	-
PMCB - Placoplatre							25	-
Pneus		9	6	23	7	4	12	-
Polystyrène		1						-
TV Valorisé		43	50	87	118	100	158	-
Végétaux	185	843	620	653	662	673	679	267%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	5 774	8 423	7 663	8 243	8 144	8 073	8 156	+40%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

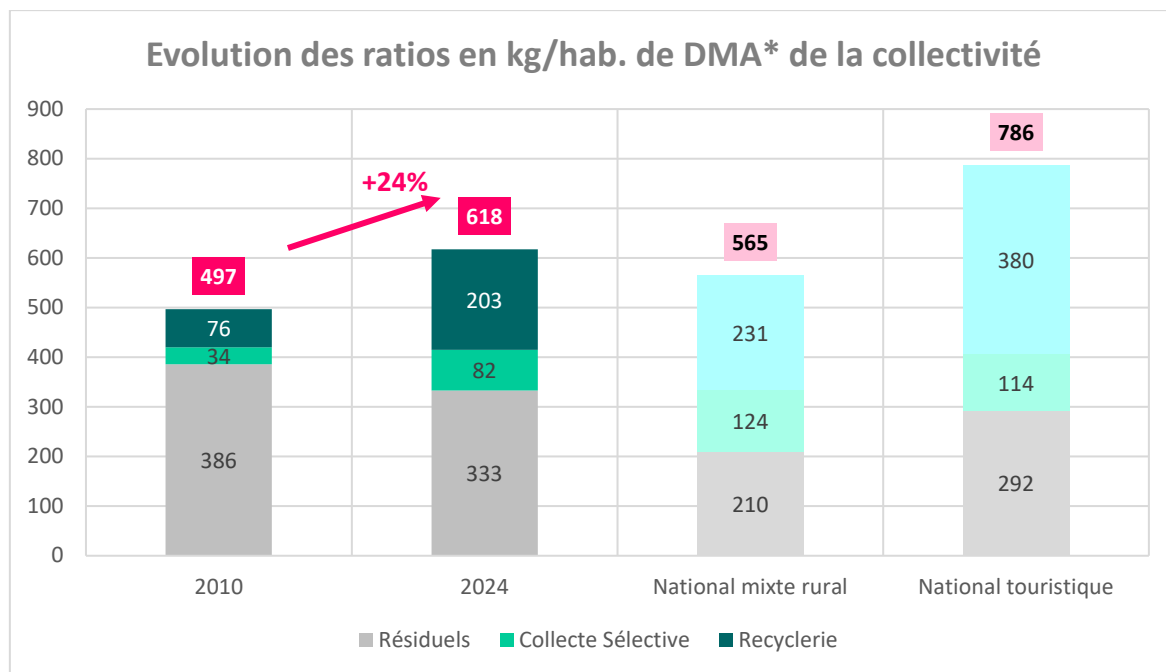


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024

DMA* : DMA hors gravats et biodéchets compostés

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 24% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024.

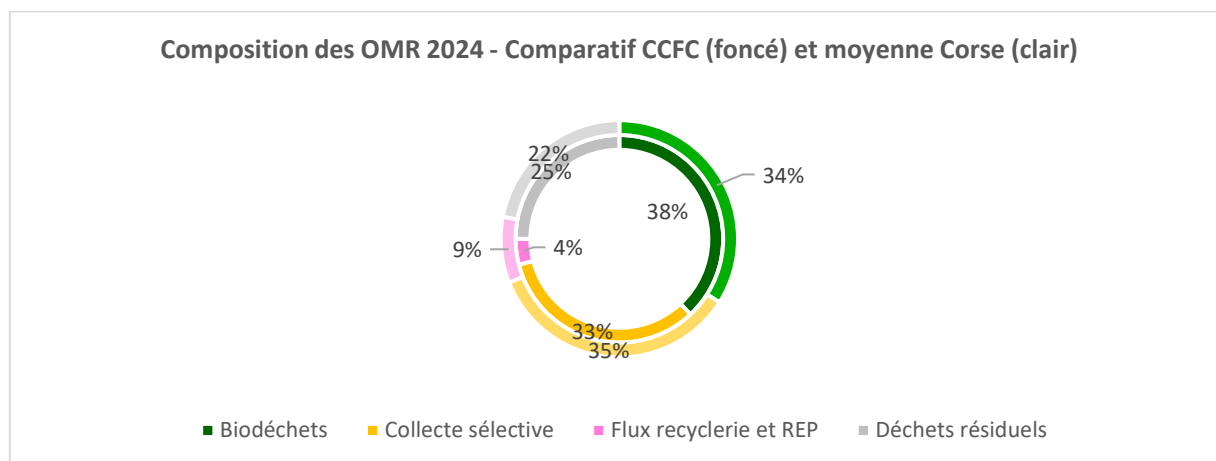


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024, les flux réellement produits par les habitants sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats et hors biodéchets compostés	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats et hors biodéchets compostés	Part de la production de DMA hors gravats et hors biodéchets compostés (%)
OM	4 403	333	54 %
Recyclerie	2 686	203	33 %
Emballages et cartons	576	44	7 %
Verre	460	35	5 %
Papier	44	3	<1 %
Total	8 089	618	100%

Tableau 4 : Production de DMA par flux en 2024

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La CCFC ne dispose pas de PLPDMA mais a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la prévention des déchets, du tri et de l'économie circulaire.

- Le recrutement de animateurs Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2016 pour piloter et animer les démarches de prévention et de tri. (Opération clôturée et clôture des postes).
- Le recrutement d'une chargée de prévention et d'une ambassadrice du tri dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME en 2022.
- Le déploiement d'actions de prévention des biodéchets, comprenant :
 - l'opération « Adoptez 2 poules » - 614 poules distribuées en 2018 et 600 poules distribuées en 2024 ;
 - la distribution de 3 179 composteurs (état 2024) depuis 2016
 - la CCFC a revu les objectifs du plan compostage 2019-2024 :
 - Organisation d'une collecte des biodéchets sur les centres-bourg,
 - Déploiement du compostage individuel sur toutes les habitations individuelles.
- Des actions de communication et de sensibilisation (écomégot, animations 0 déchets marché et rues piétonnes, nettoyage plage, collecte des bouchons, rédaction d'une charte pour les éco-événements, distribution de cendriers de plage) auprès des habitants, notamment à travers plusieurs campagnes d'information en porte-à-porte menées par des ambassadeurs du tri.
- L'organisation de cessions de broyage itinérants à domicile en partenariat avec la fondation Umani pour sensibiliser à un nouveau mode de gestion des déchets verts
- L'installation d'une boîte à livre à Ghisonaccia et Pietroso et de 15 boîtes à livres auprès de commerçants partenaires.

- La participation annuelle aux événements “Solaro core di Natura” et la “Fête de la mer et des littoraux” en partenariat avec la mairie de Solaro et le Conservatoire du littoral
- L’accompagnement des commerçants dans l’interdiction des sacs plastiques à usage unique, via l’acquisition et la distribution de sacs réutilisables en coton biologique.
- L’achat et la mise en service d’un broyeur avec distribution de broyat sur la déchèterie.
- Le déploiement du tri du polystyrène.
- L’installations de nouvelles filières ABJ, ASL, jeux et jouets, bouteilles de gaz, meubles bois en déchèterie, les huiles minérales et les DDS.
- Le déploiement d’un programme éco-tourisme (intervention d’une brigade d’ambassadeurs du tri auprès des camping et des établissements touristiques pour une sensibilisation à la prévention et au tri).
- Des actions de sensibilisation et d’accompagnement des gros producteurs de déchets, tels que les centres commerciaux, les restaurants et les hébergements touristiques.
- Le projet de création d’une ressourcerie (appel à projets de l’ADEME), envisagé sur la ZAC de Ventiseri.
- La réalisation d’une étude sur la mise en place de la taxe incitative et de la redevance spéciale (déploiement de la redevance spéciale effectué).
- Le déploiement d’actions de lutte contre les incivilités liées à la gestion des déchets.
- La sensibilisation et l’information des jeunes générations, scolaires et extrascolaires au tri et à la réduction des déchets
- L’organisation d’ateliers zéro déchets
- La diffusion régulière de campagnes de communications et de prévention sur les réseaux sociaux de la collectivité.

Dans la concrétisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), la CCFC dispose également de documents de planification et de programmes d’actions sur la mobilité, l’alimentation et le développement économique favorables au déploiement d’actions de prévention et à la mobilisation de partenaires locaux. Ces plans ont donc été intégré lors de la mise en place des actions du PLPDMA. Il s’agit du :

- Contrat d’Objectif Territorial avec le programme TETE,
- Plan mobilité simplifié,
- Plan Alimentaire Territorial et Conseil Local de l’Alimentation,
- Stratégie de développement économique.

3. Stratégie et plan d’action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L’état des lieux a permis d’évaluer les évolutions des différents déchets collectés par le syndicat depuis 2010 et d’identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d’une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s’inscrit dans le cadre réglementaire d’objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2032, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires de la Communauté de Communes de Fium'Orbu Castelli.

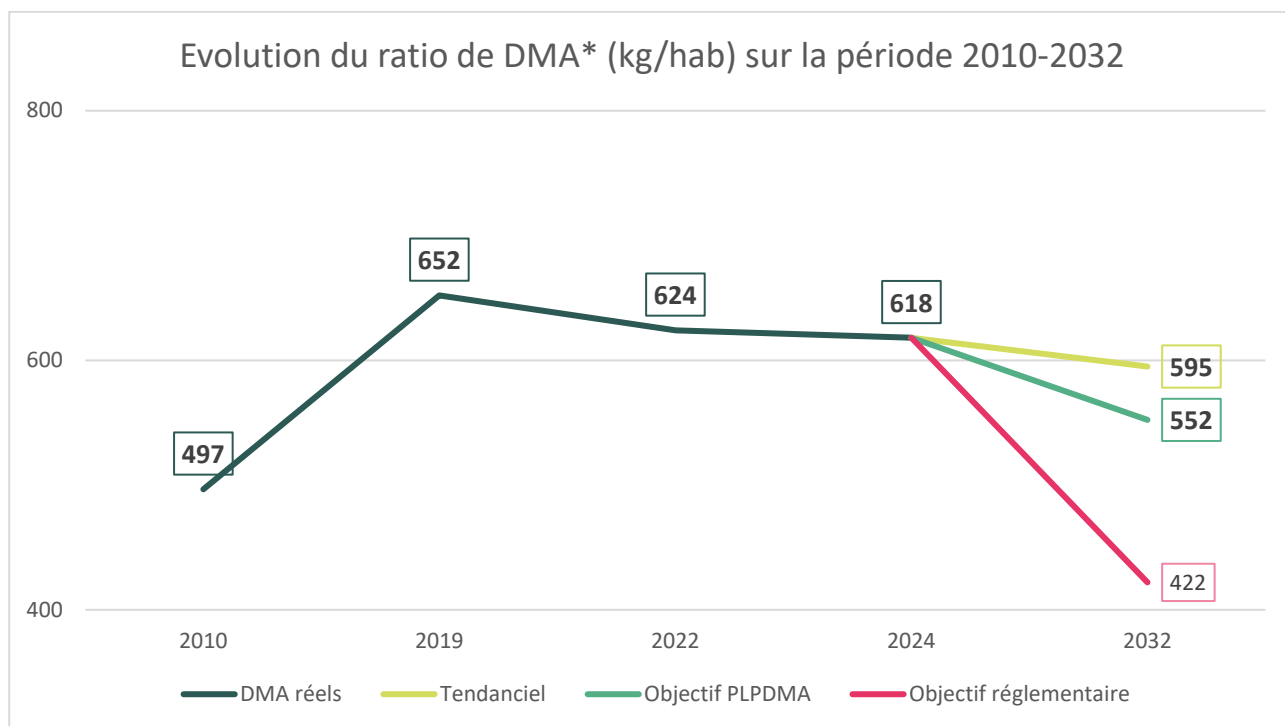


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

*DMA : DMA hors gravats et biodéchets compostés

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la Communauté de Communes de Fium'Orbu Castelli a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2027 – 2032, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2032	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation, suivi et poursuite du compostage	10,1 kg/hab.	24%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	6,8 kg/hab.	16%
• Action 1.3 – Réduction des déchets verts	5,1 kg/hab.	12%
	-22 kg/hab.	51%
Axe 2 : Être ecoexemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public et administrations, des entreprises et des acteurs associatifs	1,0 kg/hab.	2%
• Action 2.2 – Inciter à la réduction des dépôts sauvages	0 kg/hab.	0%
• Action 2.3 – Développement de l'écoresponsabilité des manifestations et événements	2,2 kg/hab.	5%
	-3,2 kg/hab.	7%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Créer une ressourcerie	6 kg/hab.	14%
• Action 3.2 – Aider à la création de Repair Café et Atelier Bricole	0,9 kg/hab.	2%
• Action 3.3 – Créer du lien pour l'échange et la vente d'objet de seconde main	1,2 kg/hab.	3%
	-8,1 kg/hab.	19%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 4.1 – Poursuivre la réflexion de l'incitativité pour la réduction	0 kg/hab.	0%
• Action 4.2 – Faire évoluer la redevance spéciale vers un système plus clair et incitatif	7,2 kg/hab.	17%
	-7,2 kg/hab.	17%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 5.1 – Créer un cahier de vacances pédagogique	1,2 kg/hab.	3%
• Action 5.2 - Se doter d'un programme de sensibilisation de proximité	1,7 kg/hab.	4%
• Action 5.3 - Proposer des visites pédagogiques du centre d'enfouissement	1 kg/hab.	2%
	-3,9 kg/hab.	9%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :	- 42,8 kg/hab. en 2032	



3.3 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

		2027	2028	2029	2030	2031	2032
Axe 1	Réduire les biodéchets						
1.1	Animation, suivi et poursuite du compostage	0,07	0,07	0,07	0,07	0,21	0,25
1.2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
1.3	Réduction des déchets verts	0,11	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Axe 2	Être Eco exemplaire						
2.1	Eco-exemplarité du service public et administrations, des entreprises et des acteurs associatifs	0,00	0,00	0,15	0,14	0,14	0,14
2.2	Inciter à la réduction des dépôts sauvages	0,22	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74
2.3	Développement de l'écoresponsabilité des manifestations et évènements	0,00	0,00	0,07	0,07	0,07	0,07
Axe 3	Promouvoir l'économie circulaire						
3.1	Créer une ressourcerie	0,00	0,27	0,14	0,14	0,14	0,14
3.2	Aider à la création de Repair Café et Atelier Bricole	0,00	0,00	0,10	0,09	0,09	0,09
3.3	Créer du lien pour l'échange et la vente d'objet de seconde main	0,14	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
Axe 4	Utiliser des outils techniques économiques comme levier de réduction des déchets						
4.1	Poursuivre la réflexion de l'incitativité pour la réduction	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
4.2	Faire évoluer la redevance spéciale vers un système plus clair et incitatif	0,00	0,00	0,00	0,06	0,02	0,02
Axe 5	Renforcer la communication et la sensibilisation						
5.1	Créer un cahier de vacances pédagogique	0,22	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
5.2	Se doter d'un programme de sensibilisation de proximité	1,39	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
5.3	Proposer des visites pédagogiques du centre d'enfouissement	0,21	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
TOTAL		2,37	1,65	1,78	1,82	1,92	1,96

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.4 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

		2027	2028	2029	2030	2031	2032
Axe 1	Réduire les biodéchets						
1.1	Animation, suivi et poursuite du compostage	5 380 €	380 €	380 €	2 880 €	380 €	380 €
1.2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	2 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
1.3	Réduction des déchets verts	41 610 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €	1 110 €
TOTAL axe 1 :		49 490 €	2 990 €	2 990 €	5 490 €	2 990 €	2 990 €
Axe 2	Être ecoexemplaire						
2.1	Eco-exemplarité du service public et administrations, des entreprises et des acteurs associatifs	- €	- €	604 €	- €	- €	- €
2.2	Inciter à la réduction des dépôts sauvages	24 053 €	10 480 €	10 480 €	- €	- €	- €
2.3	Développement de l'écoresponsabilité des manifestations et événements	1 850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €
TOTAL Axe 2 :		25 903 €	11 330 €	11 934 €	850 €	850 €	850 €
Axe 3	Promouvoir l'économie circulaire						
3.1	Créer une ressourcerie	340 000 €	3 480 €	- €	- €	- €	- €
3.2	Aider à la création de Repair Café et Atelier Bricole	- €	- €	6 420 €	5 920 €	5 920 €	5 920 €
3.3	Créer du lien pour l'échange et la vente d'objet de seconde main	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €
TOTAL Axe 3 :		340 960 €	4 440 €	7 380 €	6 880 €	6 880 €	6 880 €
Axe 4	Utiliser des outils techniques économiques comme levier de réduction des déchets						
4.1	Poursuivre la réflexion de l'incitativité pour la réduction	- €	35 000 €	- €	- €	- €	- €
4.2	Faire évoluer la redevance spéciale vers un système plus clair et incitatif	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Axe 4 :		- €	35 000 €	- €	- €	- €	- €
Axe 5	Renforcer la communication et la sensibilisation						
5.1	Créer un cahier de vacances pédagogique	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €
5.2	Se doter d'un programme de sensibilisation de proximité	4 930 €	4 930 €	4 930 €	4 930 €	4 930 €	4 930 €
5.3	Proposer des visites pédagogiques du centre d'enfouissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL Axe 5 :		11 830 €	11 830 €	11 830 €	11 830 €	11 830 €	11 830 €
TOTAL des 5 axes :		428 183 €	65 590 €	34 134 €	25 050 €	22 550 €	22 550 €

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

Le total d'investissement sur 6 ans est estimé à 598 057 € HT dont la moitié est pour terminer l'aménagement VRD du futur bâtiment de la recyclerie.

3.5 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire la production de
déchets alimentaires et
encourager la gestion de
proximité

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires et déchets verts

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Compostage individuel			
Poursuite de la distribution de composteurs de manière gratuite	2027-2032		Nombre de composteurs distribués
Formation d'une personne du service en "guide composteur"		Distribution de 100 composteurs individuels par an	Nombre de fiches pratiques effectuées
Communication aux personnes possédant un composteur depuis moins de 3 ans : - Identification du public cible, - Création de supports (fiches pratiques, guide de compostage), - Diffusion (publications réseaux sociaux, SMS, courrier).		Grande campagne de communication en 2027 et en 2030	Nombre de vues aux différents posts
		1 personne formée en "guide composteur"	Nombre de courriers envoyés
		10 visites à domicile par an	Nombre de visites à domiciles
		Nombre de guide distribué	

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Proposition d'un service de suivi avec visites à domicile :

- temps de visite pour comprendre positionnement et entretien,
- livraison d'un sac broyat offert,
- retournement du compost,
- temps d'échange et sensibilisation usager.

Compostage partagé

Déploiement de sites pilotes sur le territoire

Mise en place de 2 sites pilotes

Nombre de site mis en place

Accompagnement de la collectivité avec suivi terrain

2028-2029

Suivi terrain des sites 1 fois toutes les deux semaines

Nombre de suivi terrain

Mise en place d'un retour d'expérience

Elaboration d'1 communication retour d'expérience

Nombre de communication de retour d'expérience

Etude des biodéchets

Réflexion sur les modalités de détournement des biodéchets à l'échelle du territoire

2032

Etude biodéchets sur le territoire Solutions déployées

Identification et déploiement d'une diversité de solutions adaptées aux besoins de l'ensemble des usagers

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés par
an

Moyens matériels et
investissement sur 6 ans

Pilotage

Mission locale, association,
PRESSE, SYVADEC, OEC, ADEME

0,12 ETP

Sacs de broyat : 2280 €HT
Formation guide composteur :
2500 €HT
Communication : 5 000 €HT

CC Fium Orbu Castellu

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

- 12,6 kg/hab

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire les quantités de produits alimentaires jetés

→ Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation

→ Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

Publics cibles

Particuliers, restauration commerciale et collective, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Particuliers

Travail de développement du partage des denrées alimentaires entre touristes avec accompagnement à l'installation d'espaces de don dans les campings

Réalisation d'ateliers d'animation (autour de la cuisine anti-gaspi, planification des courses etc.) en lien avec les partenaires du territoire

Communication trimestriel via les outils numérique

2027-2032

1 réalisation d'atelier par an

1 communication réseaux sociaux par trimestre

Nombre de participants aux ateliers

Nombre d'atelier

Nombre de post réseaux sociaux

AXE 1 - Réduire les biodéchets

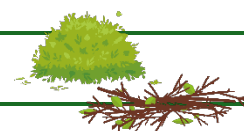
Professionnels				
	Bonifier le label Attori Indiatl avec un impact sur la Redevance Spéciale en lien avec les actions anti-gaspillages (ex : Too Good To Go)	<div>2028-2032</div>	Amélioration du label	Nombre d'entreprise signataire du label
	Accompagner les professionnels dans le déploiement du gourmet bag		10 gourmets bags déployés par an	Nombre de partenaires gourmets bag déployés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Association, professionnels, CCI, office de tourisme	0,03 ETP	Prestation atelier : 3 000 €HT Réassort Impression affiches "Gourmet Bag" : 480 €HT Conception graphique : 600 € HT Communication réseaux : 5 520 € HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 6,8 kg/hab	

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 3

Action 1.3 : Réduction des déchets verts



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets verts apportés en déchèterie et encourager le retour au sol (paillage, compostage)
- Augmenter le service rendu à l'utilisateur et disposer de matière sèche pour les composteurs collectifs
- Réduire les écobuages illégaux de végétaux et les émissions de CO2 associées

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchets verts

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Développement d'un service de broyage itinérant sur prise de rendez-vous	2027-2032	2 sessions de broyage par an	Nombre de sessions Nombre de participants
Etude de la possibilité de création des plateformes de broyages en lien avec l'ESS	2027	Rapport d'étude	Nombre d'entreprises ESS favorables
Recenser les bénévoles du broyage et faciliter leur mise en relation avec les habitants demandeurs	2027-2032	Mise à jour fichier recensement tous les ans 1 site d'inscription	Nombre d'inscrits
Sensibiliser les usagers à la gestion des déchets verts pour les responsabiliser	2027-2032	1 post réseau par session de broyage 1 annonce gazette communale et site internet	Nombre de vue des posts

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	Créer un guide du broyage à domicile comprenant le matériel à utiliser, les actions à faire et les personnes potentiellement à contacter en cas de besoin d'aide	2027	1 guide diffusé	Nombre de téléchargement
	Etude de la possibilité de création d'une végéterie sur le territoire	2029	Rapport d'étude	
Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	ESS, ONF, communes	0,07 ETP	Broyeur : 40 000 €HT Conception et Edition guides : 1 400 €HT Communication réseaux : 2 760 €HT Communication presse : 3 000 €HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 5,1 kg/hab	

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.1 : Eco-exemplarité du service public et administrations, des entreprises et des acteurs associatifs



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations

→ Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles

→ Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche

Publics cibles

Service public, administrations, entreprises et acteurs associatifs

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR et collecte sélective

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Recensement des acteurs (entreprises publiques et privées, association...)	2029		
Réalisation d'un diagnostic des équipements déchets actuellement présents dans les établissements publics et administration et ceux pouvant être déployés et déployer le tri dans les établissements qui ne le font pas			Nombre d'acteurs recensés Nombre d'équipements existants Nombre de nouveaux établissements qui déploient le tri
Création d'un Kit / Pack comprenant : - Des affiches consignes de tri, sensibilisation ... - Rappel réglementaire ; - Propositions d'exemples d'équipements permettant le tri - Formation des personnels	2029-2032	1 par commune au minimum	Nombre de kit/pack distribués

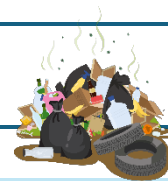
AXE 2 – Être éco-exemplaire

	Facilitation par la CCFC d'un groupement de commande d'équipement de tri par les professionnels	2029-2032		Nombre de commande faites
	Suivi et accompagnement des professionnels mettant en place ces dispositifs	2029-2032	5 professionnels minimum	Nombre de professionnels accompagnés
Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Structure de l'ESS, communes, CCI	0,10 ETP	Conception et impression d'affiches : 604€HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 1 kg/hab	

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 5

Action 2.2 : Inciter à la réduction des dépôts sauvages



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Diminuer les dépôts sauvages sur le territoire
- Renforcer les moyens de prévention et de contrôle
- Sensibiliser et responsabiliser les usagers

Publics cibles

Particuliers et professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tout type de déchets abandonnés (dépôts sauvages)

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sensibiliser les usagers

Réalisation d'une campagne de sensibilisation pour rappeler le cadre réglementaire, l'impact financier et les sanctions encourues

2027-2032

1 campagne par an

Nombre de post publiés

Brigade verte

Budgétisation de la mise en œuvre de la brigade verte

Cadrer les modalités de mise en œuvre et faire le lien avec le pouvoir de police des maires

Communication aux usagers de la création de la brigade et de ses responsabilités

Recrutement et formation des agents

2027-2032

1 post sur les réseaux sociaux par an

Nombre de vues des posts

1 courrier au démarrage

Nombre de courriers envoyés

Formation de 2 agents

Nombre d'agent formés

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Renfort des moyens de prévention et de contrôle

Travailler avec les maires sur la possibilité de transférer le pouvoir de police spécial déchets ou sur la mise en application concrète de sanctions en cas d'infractions

Réaliser un recensement des dépôts sauvages afin d'identifier les points noirs

Développer la vidéosurveillance sur les secteurs nécessitant un renforcement des contrôles

Travailler avec le SYVADEC pour la facilitation d'accès à la déchèterie

Réaménager les points de collecte présentant le plus de dépôts sauvages en partenariat avec les communes

2027-2032

1 cartographie des dépôts sauvages mis à jour
Réaménager 5 points de collecte par an

Nombre de participants par formation
Nombre de vues des posts
Nombre de point réaménagé

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés par an

Moyens matériels et
investissement sur 6 ans

Pilotage

Inter collectivité et communes

0,65 ETP

Courrier : 11 073 €HT
Aménagement : 30 000 €HT
Campagne communication : 3 940 €HT

CC Fium Orbu Castellu

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

- 0 kg/hab

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 6

Action 2.3 : Développement de l'écoresponsabilité des manifestations et évènements



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire la production de déchets lors des manifestations et évènements

→ Favoriser un meilleur tri des déchets

→ Contribuer au maintien de la propreté des espaces publics

Publics cibles

Particuliers, associations, collectivités

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Collecte sélective (emballage et verre)

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mise en place de vaisselle réutilisable pour les évènements du territoire

Quantification du besoin en recensant le nombre d'évènement par an, leurs caractéristiques et leurs fréquentations

Identification du mode de gestion :
- mode de distribution,
- prélèvement d'un chèque de caution couvrant potentiellement le coût des gobelets non restitués, non lavés ou bien du tri non réalisé,
- rédaction d'un règlement de consigne.

2029-2032

Création d'un fichier suivi de vaisselle réutilisable

5 évènements couverts minimum par an

Nombre de vaisselle réutilisable achetée
Nombre d'évènement accompagnés

Communiquer et sensibiliser

Création d'affiches et stickers consignes de tri spécifiques pour les évènements

2029-2032

1 affiche de tri par évènements et 3 stickers (EMR, Verre, OMR)

Nombre d'affiche de tri distribuées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Communes et associations	0,05 ETP	Conception graphique : 1 000 €HT Impression affiches + stickers : 850 € HT / an	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 2,2 kg/hab	

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.1 : Créer une ressourcerie



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets et matériaux

→ Développer une filière locale de réemploi

→ Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchets occasionnels : D3E, ameublement, décoration

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Structurer et animer un réseau local du réemploi

Finir l'aménagement du site (VRD, ERP, ameublement...)

2027-2032

100% des travaux réalisés

Nombre de visiteurs

Choisir le mode de gestion (degrés d'implication de la CCFC, application d'un loyer...)

Tonnages captés

Tonnages détournés

Sensibiliser les habitants aux pratiques de réemploi et de réutilisation

Communication sur la ressourcerie

2027-2032

Un communiqué pour l'inauguration (2028)

4 posts sur les réseaux sociaux par an

1 affiche dans les communes

Une campagne de lancement

Nombre de vues

Nombre d'affiches

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Inter collectivités, communes, la Croix Rouge, Solideria, BAI26, association des femmes de militaires	0,13 ETP	Campagne de communication complète : 3 480 €HT VRD : 340 000 €HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 6,03 kg/hab	

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 8

Action 3.2 : Aider à la création de Repair Café et Atelier Bricole



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la réparation comme alternative à l'achat neuf et au remplacement systématique des objets
- Améliorer la visibilité des acteurs de la réparation
- Réduire les déchets pouvant être réparés

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchets occasionnels : D3E, ameublement, décoration

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Développer une dynamique territoriale autour de la réparation

Recherche de partenaires dans le milieu professionnel et/ou associatif afin d'organiser les ateliers

Proposer des ateliers participatifs de diagnostic et de réparation d'objets du quotidien.

Identification du lieu pouvant accueillir ces ateliers

Communiquer sur la création de ces rendez-vous de réparation

2029-2032

Fichier recensement acteurs réparation

Proposer 4 ateliers de réparation (repair café) par an

1 communication par repair café

Nombre d'acteurs recensés

Nombre de repair café réalisé

Nombre de participants aux ateliers

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Communes, associations, citoyens, professionnels	0,06 ETP	Marché prestation : 20 000 €HT Conception visuel : 500 €HT Communication numérique : 3 680 €HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 1,2 kg/hab	

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 9

Action 3.3 : Créer du lien pour l'échange et la vente d'objet de seconde main



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Donner de la visibilité aux actions de réemploi

→ Mobiliser les acteurs du territoire autour d'évènements fédérateurs

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchèterie (meubles, vêtements, DEEE, jeux et jouets)

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Organisation et soutiens aux évènements dédiés à la circulation des ressources

Relais de communication des évènements privés et associatifs pour une meilleure visibilité

Travailler sur la valorisation de l'image de la seconde main

Organisation d'évènements dédiés à promouvoir le réemploi (bourse aux jouets/ vide dressing), en mixte avec la Croix Rouge

Communication sur les évènements et feed back

2027-2032

2 évènements par an

Post réseaux sociaux à chaque évènements

Nombre d'acteurs impliqués

Nombre d'évènements

Nombre de participant

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Ecoles, médiathèques, croix rouges et autres associations de l'ESS	0,11 ETP	Outils communication : 5 760 €HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 1,2 kg/hab	

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier de réduction des
déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 10

Action 4.1 : Poursuivre la réflexion de l'incitativité pour la réduction



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Développer une culture commune de la prévention des déchets au sein des communes

→ Analyse des enjeux et évolutions potentielles actuels

→ Positionnement des élus sur les avancées techniques et financières

Publics cibles

Elus et communes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Reprise de l'ancienne étude
sur l'optimisation de la
gestion des déchets

2028

Actions sur les sujets de:
- la réduction des OMR,
- l'amélioration des
performances de tri
- la maîtrise de l'évolution des
coûts de collecte

Nombre d'action à mettre en
place

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Intercollectivité et communes

0,01 ETP

Etude : 35 000 € HT

CC Fium Orbu Castellu

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

- 0 kg/hab

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 11

Action 4.2 : Faire évoluer la redevance spéciale vers un système plus clair et incitatif



Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Analyser l'adéquation du service proposé aux professionnels avec leurs besoins

→ Etudier les modalités de financement permettant d'encourager la réduction et la valorisation des déchets professionnels

→ Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets

Publics cibles

Professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Diagnostic des producteurs concernés			
Recensement les très gros producteurs soumis à la Redevance Spéciale	2030-2032	Elaboration d'un diagnostic	Nombre de gros producteurs
Identifier les flux actuellement collectés et analyser les volumes, fréquences de collecte			
Evolution du service technique			
Définir les besoins en équipement et outils de suivi	2027-2032		Nombre d'équipement en besoin
Définir les nouveaux flux facturables			Nouveau flux facturables
Construction de la nouvelle Redevance Spéciale			
Elaboration d'une grille tarifaire basée sur les quantités réellement produites	2027-2032	Mise à jour de la grille de facturation	Tonnage collecté

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	Déploiement et suivi			
	Généralisation de la nouvelle Redevance Spéciale		Suivi annuel	Recette redevance spéciale
	Assurer un suivi annuel des tonnages facturés			
Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Professionnels	0,02 ETP	-	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			- 7,2 kg/hab	

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 12

Action 5.1 : Créer un cahier de vacances pédagogique



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets de manière ludique

→ Diffuser les bonnes pratiques auprès des familles et des touristes

→ Proposer un support pédagogique validé par les acteurs de l'éducation

Publics ciblés

Elèves et touristes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Réaliser un diagnostic du service et des besoins des professionnels			
Définition du projet avec les objectifs pédagogiques, le format, le contenu et le calendrier de réalisation du cahier de vacances	2027-2032	Conception du support en co-construction pour un premier cahier de vacances à l'été 2027	Nombre de cahiers distribués / an
Associer les enseignants, l'Académie de Corse et les partenaires locaux pour élaborer les contenus pédagogiques et les activités		Distribution dans les 4 établissements scolaires primaire (hors collège et lycée)	
Réalisation des textes, jeux illustrations et mise en page du cahier de vacances			

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Impression des exemplaires et distribution gratuite auprès des élèves du territoire (écoles) ainsi qu'aux touristes (office du tourisme et Bureaux d'Information Touristique)

Recueil des retours enseignants, famille et partenaire afin d'améliorer les éditions suivantes

2027-2032

Distribution à l'office de tourisme et dans les 6 établissements touristiques

Mise à jour du cahier tous les ans

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés
par an

Moyens matériels
et investissements

Pilotage

Enseignants, Académie de Corse et partenaires locaux, office du tourisme, bureaux d'information touristique

0,13 ETP

Conception : 21 000 € HT
Impression cahiers de vacances : 17 520 €HT
Communication : 2 880 €HT

CC Fium Orbu
Castellu

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-1,2 kg/hab.

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 13

Action 5.2 : Se doter d'un programme de sensibilisation de proximité



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets de manière ludique

→ Diffuser les bonnes pratiques auprès des familles et des touristes

→ Proposer un support pédagogique validé par les acteurs de l'éducation

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'action

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Proposer des animations de sensibilisation grand public

Identification des lieux à forte fréquentation (centre commercial de Ghisonaccia, marchés de Prunelli et Ventiseri, événements, etc.) pour organiser les premières animations

Concevoir les animations autour de la réduction des emballages, du gaspillage alimentaire, du compostage ou autres gestes de prévention (exemple : distribution de sacs jaunes, sacs de broyat, démonstration et échanges avec les habitants...)

2027-2032

2 animations par an

Nombre d'animation effectuées

Nombre de sacs jaunes/broyat distribués

Nombre de flyer distribués

Transformer les points de collecte en véritables espaces d'information et de sensibilisation des usagers

Refaire l'affichage avec une communication incitative

2027

Tous les sites équipés fin 2027

Nombre de site équipé

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Améliorer l'accessibilité des sites et installer la communication incitative

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Marchés, centre commercial et associations	0,25 ETP	Flyers : 160 €HT Sacs jaunes : 9 000 €HT Broyat : 2 400 € HT Kit communication : 12 000 €HT Goodies : 6 000 € HT	CC Fium Orbu Castellu
Résultats attendus Réduction DMA en 2032		-1,7 kg/hab.		

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 14

Action 5.3 : Proposer des visites pédagogiques du centre d'enfouissement



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets de manière ludique
- Diffuser les bonnes pratiques auprès des familles et des touristes
- Proposer un support pédagogique validé par les acteurs de l'éducation

Publics ciblés

Elèves

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'action

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Accompagner le centre de stockage STOC dans le développement et l'organisation des visites pédagogiques

Coconstruire avec les établissements scolaires un projet pédagogiques autour de la prévention des déchets intégrant la visite du site

Organiser les visites de classes et accompagner les enseignants

2027-2032

1 visite par école / an

Accompagnement de toutes les écoles

Nombre de visites réalisées / an

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Promouvoir les visites auprès des établissements scolaires et des partenaires éducatifs

2027-2032

Recueillir les retours des enseignants et des élèves afin d'améliorer le dispositif et d'en assurer la pérennité

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés
par an

Moyens matériels
et investissements

Pilotage

Etablissements scolaires

0,17 ETP

-

CC Fium Orbu
Castellu

Résultats attendus

Réduction DMA en 2032

-1 kg/hab.

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CCFC	Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement
	PCAET	Plan Climat Air Énergie territorial

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)